

26 Juin 2024

Comité de Projet

Projet photovoltaïque – La Rochette

IMAGINÉ PAR



www.photosol.fr



01 Loi APER: Comités de Projets

02 Présentation de Photosol

Projet de La Rochette :
03 Présentation et Chiffres-clés

04 Temps d'échanges



1

Loi APER et Comités de projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**

Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

❖ Les membres de droit

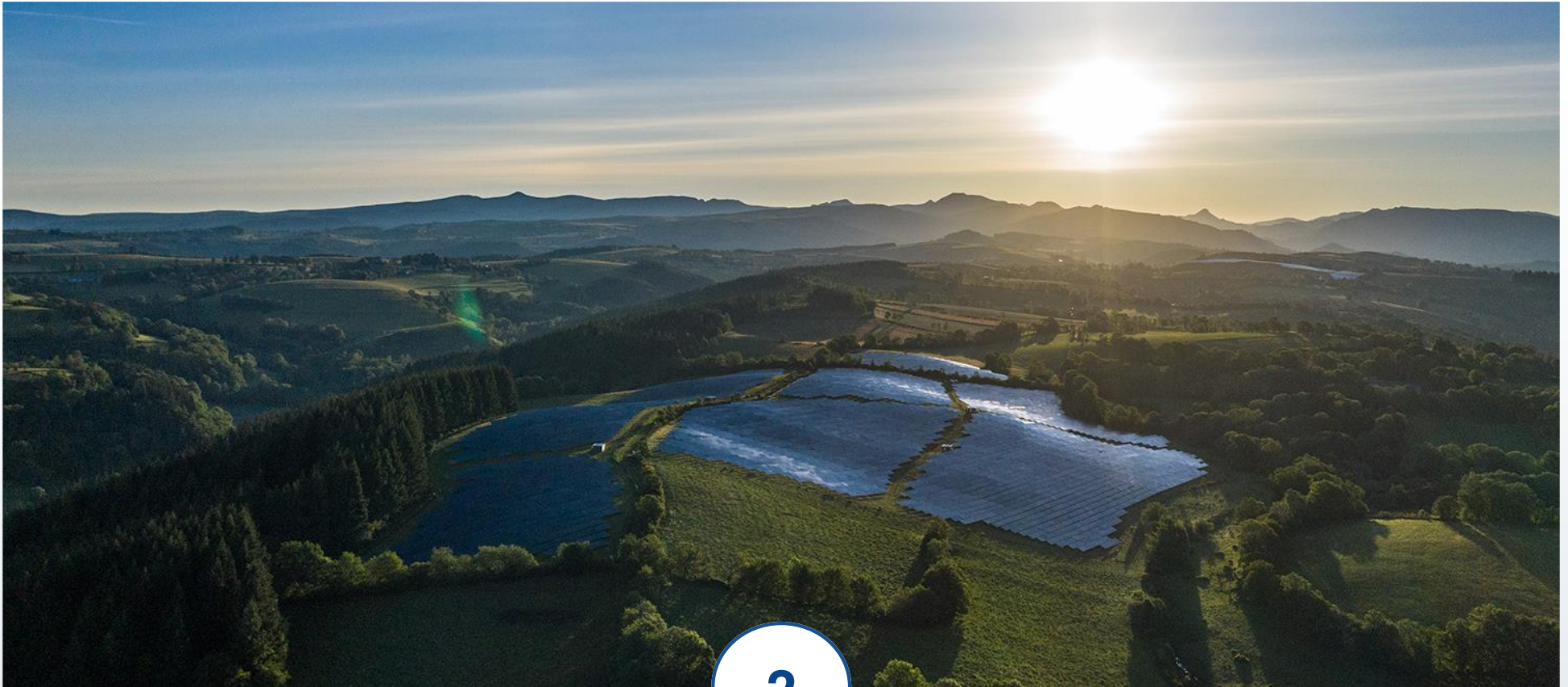
- ✓ Le **porteur de projet**,
- ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
- ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
- ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet

❖ Les membres invités

- ✓ La préfecture
- ✓ L'exploitant et le propriétaire



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



2

Présentation de Photosol

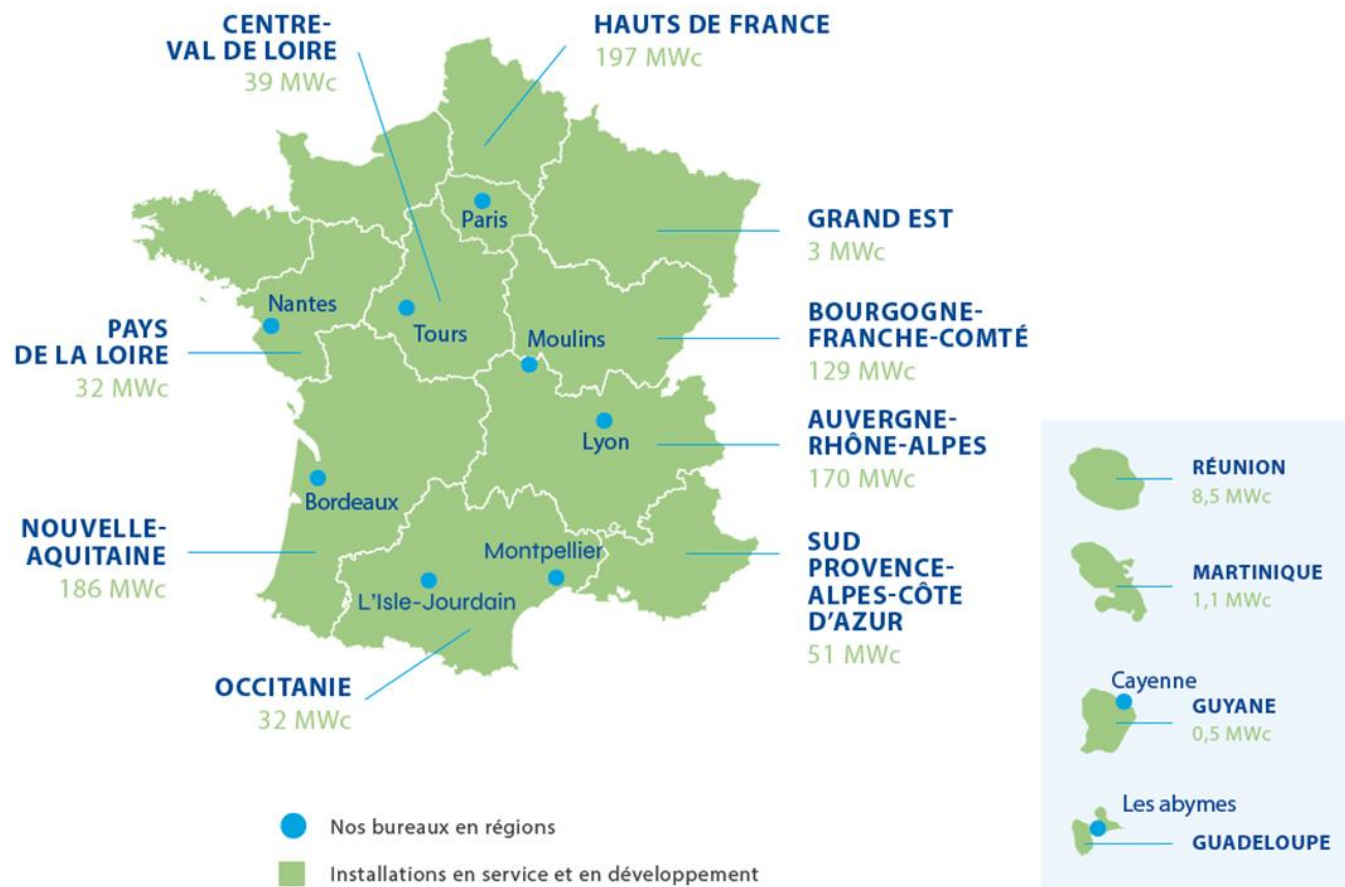
Photosol en France et en Outre-mer

Une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque

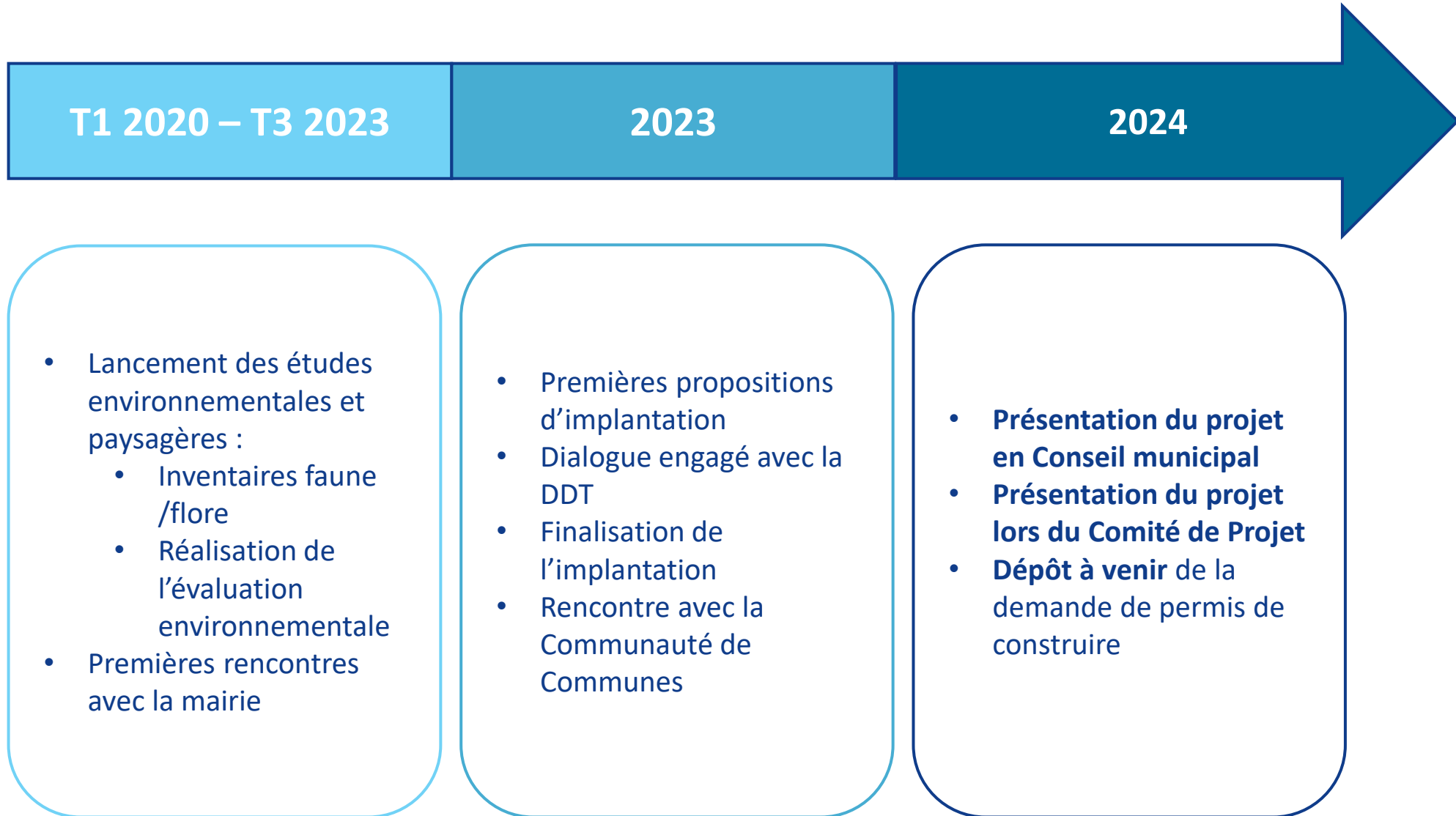
16 ans
de savoir-faire

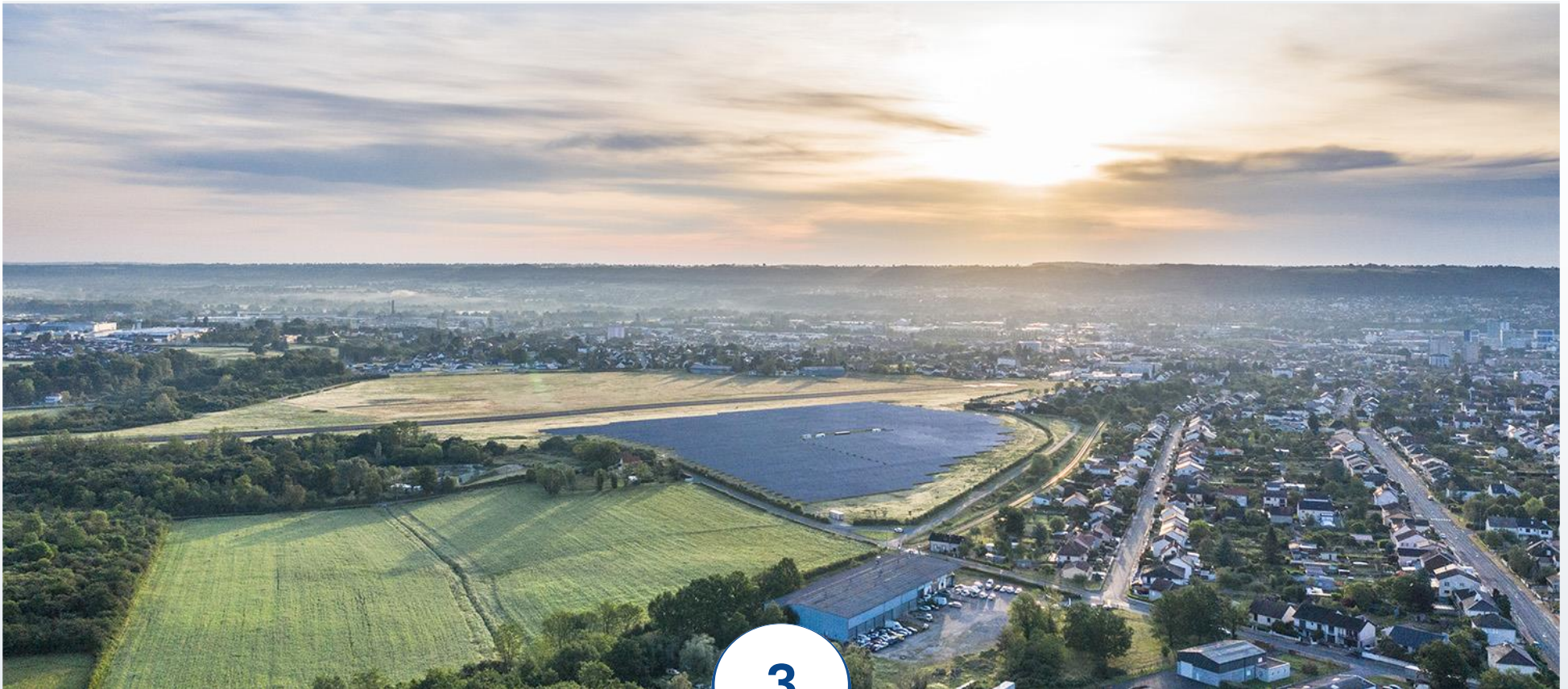
+ 80 installations

~850 MWc
en exploitation
et prêts à construire



Les grandes étapes de développement du projet





3

Le projet de La Rochette

Les caractéristiques du site de La Rochette



Surface d'étude : **27 ha**



Nature : **terrain dégradé**



Document d'urbanisme : : **PLUi de la CC La Rochefoucauld Porte du Périgord**



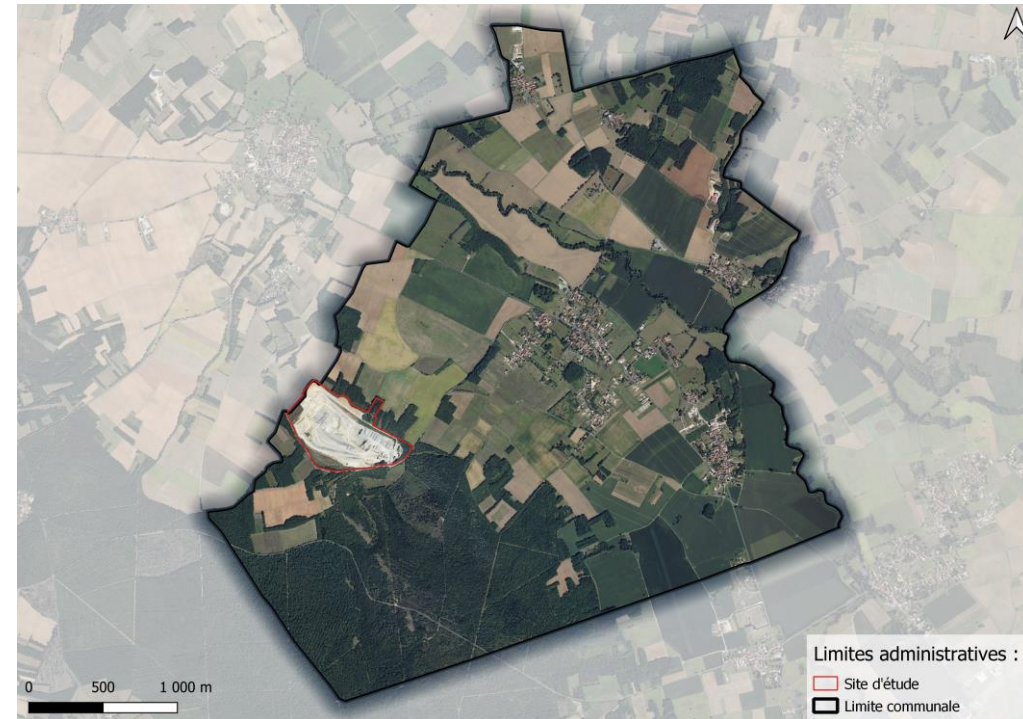
Calendrier du projet :

- ✓ **Dépôt du PC : T3 2024**
- ✓ **Instruction du PC : de 12 à 18 mois**



Localisation :

Au Sud-Ouest de la commune, Carrière GSM



Une analyse multicritère pour sélectionner ce terrain

Existence d'une topographie favorable au projet

Possibilité d'un raccordement au réseau électrique suffisamment proche (Poste Source de La Rochefoucauld)

Absence de sensibilité paysagère

Le projet s'implante sur des terrains mis en avant par les services de l'Etat pour ce type d'activité. Le document d'urbanisme classe les terrains en Ner (Naturel à destination de production d'énergie renouvelable).



Figure 82 - Synthèse cartographique des sensibilités écologiques

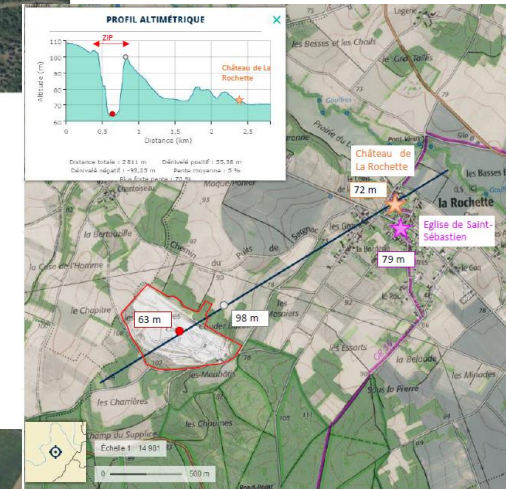
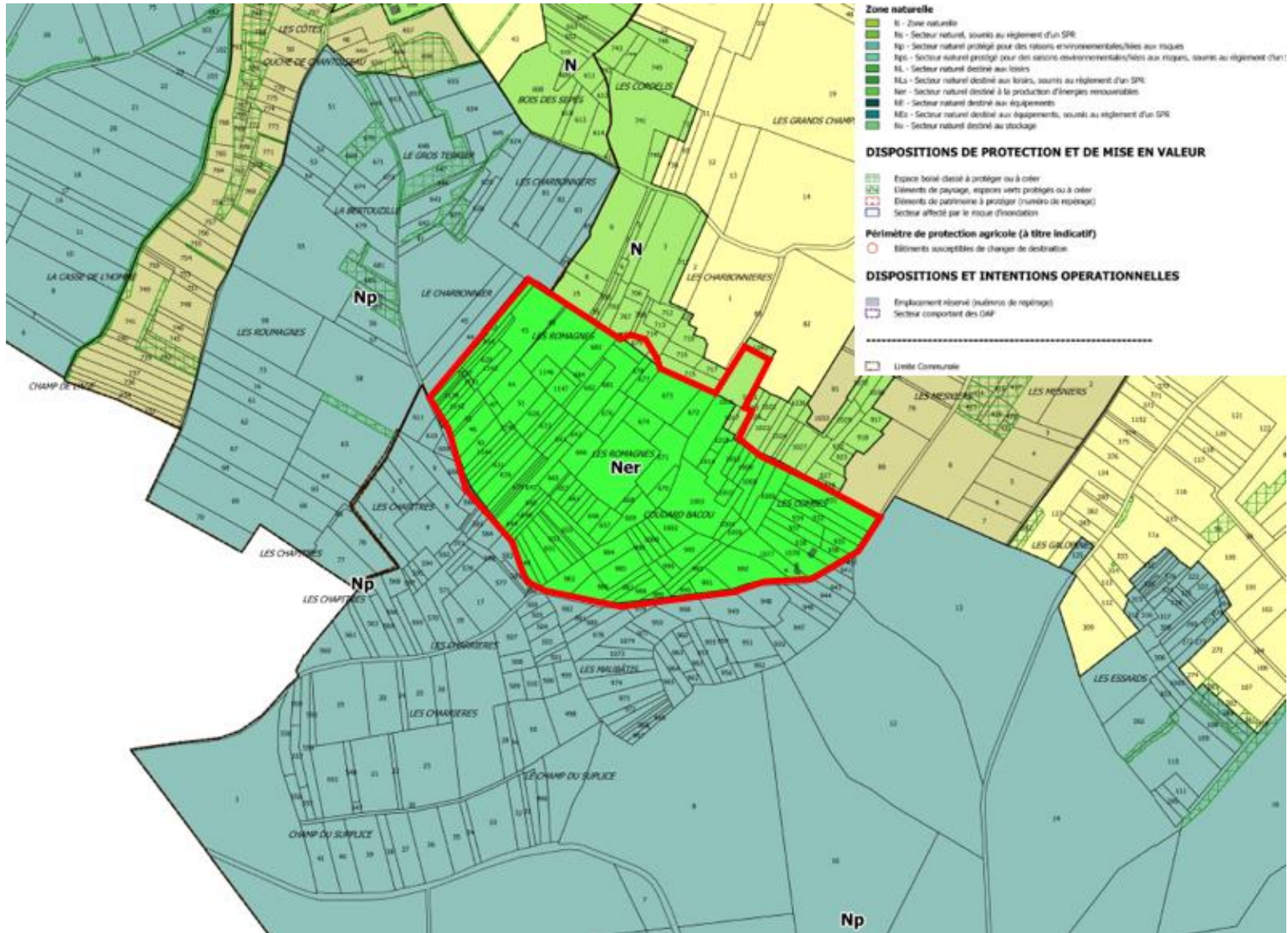


Figure 83 - Profil altimétrique entre le Château de La Rochette, l'Eglise de Saint-Sébastien et la zone d'étude



Un zonage compatible avec le projet

Document d'urbanisme : **PLUi de la CC La Rochefoucauld Porte du Périgord**



Les enjeux écologiques du site de La Rochette



Zonages de protection : **ZNIEFF 1 : Plaine de Coulgens / ZNIEFF 2 : Forêts de la Braconne et de Bois Blanc**



Natura 2000 : **en dehors de toute Natura 2000**



Inventaire du terrain : **Evinerude – Mars 2020 à avril 2021 + passages complémentaires en avril 2023**



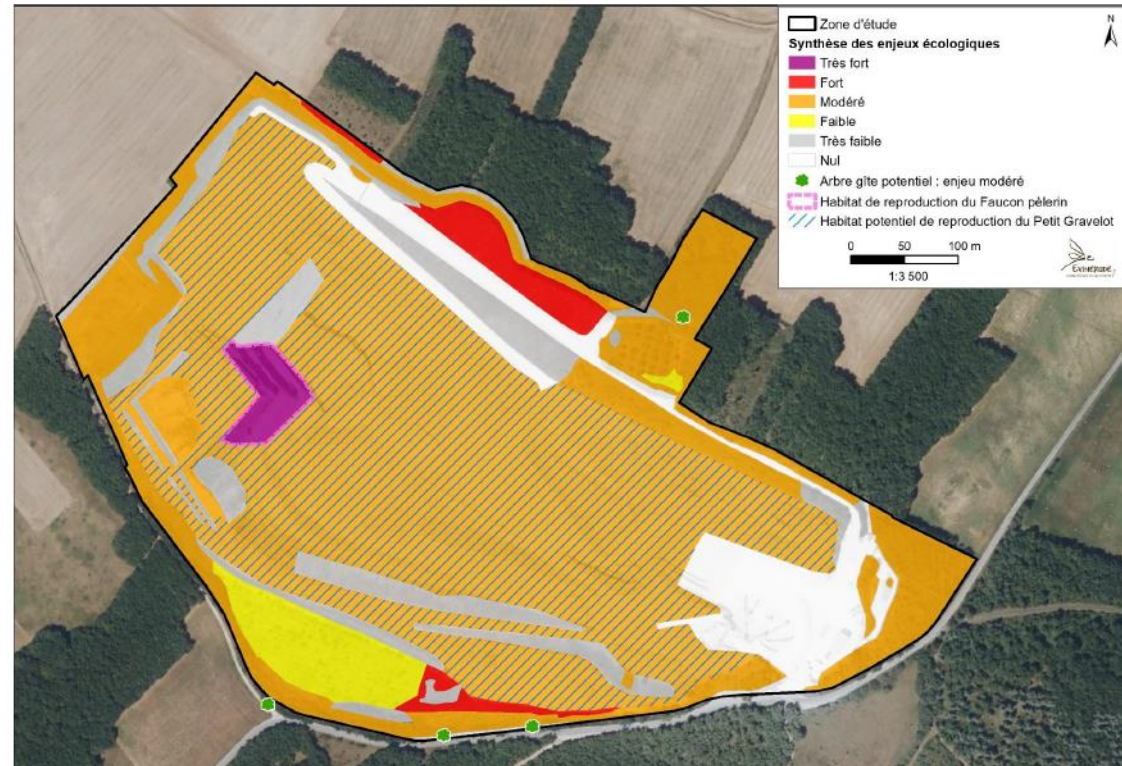
Enjeux flore – habitat : **Des enjeux nuls à très forts**



Enjeux Zones Humides : **Aucune zone humide**



Enjeux Faune : **Présence d'un nid de Faucon pèlerin**



Des enjeux nuls à très forts.

Les enjeux sont représentés par la présence du Faucon pèlerin et de son nid, dont un recul de 50m sera effectué.

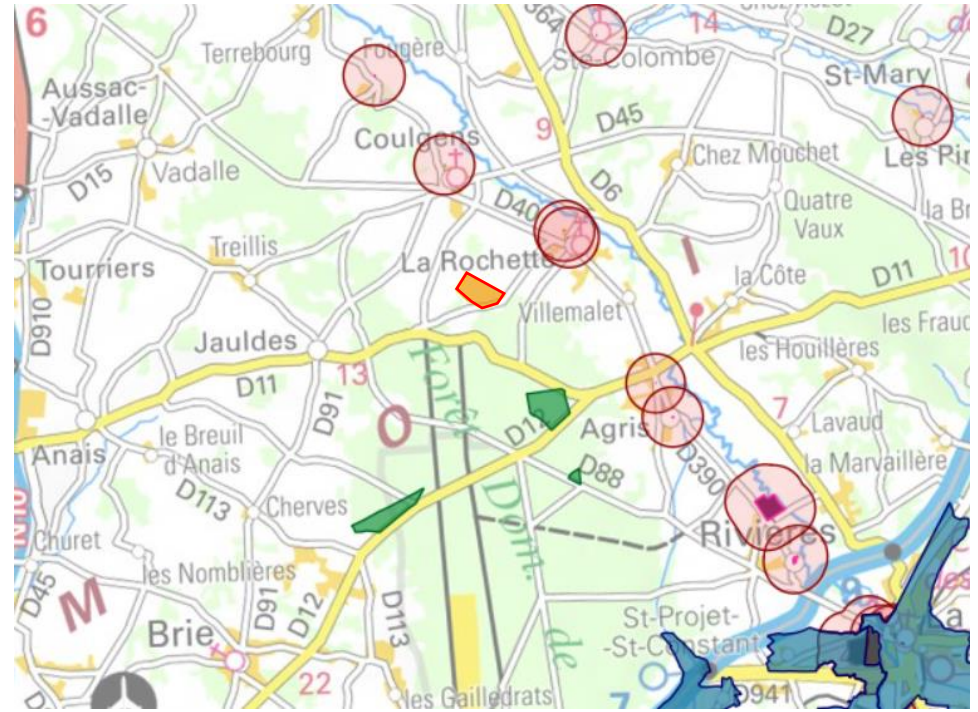
Les enjeux paysagers du site de La Rochette



Monument historique : **Château de La Rochette**
situé à **1,5km** / aucune co-visibilité



Distance aux habitations : env. **560m** de
l'habitation la plus proche



Absence d'enjeux patrimoniaux.

Maintien des masques paysagers existants.

L'implantation envisagée du projet



- ◆ Surface clôturée : environ 27 ha
- ◆ Puissance : 19,3 MWc
- ◆ Production électrique : 22 GWh/an
- ◆ Equivalent à la consommation de 10 000 personnes (hors chauffage) soit la moitié des habitants de la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord
- ◆ Caractéristiques techniques :
 - ◆ 1 poste de livraison
 - ◆ 4 transformateurs
 - ◆ Environ 31 500 panneaux

Le raccordement envisagé



Poste source envisagé : **La Rochefoucauld**



Distance du poste source : **13,4 km**

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé et sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS. La procédure en vigueur prévoit l'étude détaillée par ENEDIS du raccordement de la centrale solaire qu'une fois le permis de construire obtenu. Le tracé définitif du câble de raccordement ne sera donc connu qu'une fois l'étude technique réalisée par ENEDIS et acceptée par le porteur de projet. Cet ouvrage de raccordement, qui sera intégré au Réseau de Distribution fera l'objet d'une demande d'autorisation selon la procédure définie par l'Article 50 du Décret n°75/781 du 14 août 1975 modifiant le Décret du 29 juillet 1927 pris pour application de la Loi du 15 juin 1906 sur la distribution d'énergie. Cette autorisation sera demandée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (ENEDIS) qui réalisera les travaux de raccordement du parc photovoltaïque.

CALCULER UN ITINÉRAIRE BETA

Départ : 45.8917 / 0.5685
Arrivée : 45.9679 / 0.5695

Distance : **13.295 km**
Durée : **3h 18 min**

Plus rapide

Afficher le détail

Cet outil est proposé en « version bêta » : il est susceptible d'évoluer pour voir ses résultats améliorés.

Si vous constatez une anomalie n'hésitez pas à nous la signaler en utilisant l'outil « signaler une anomalie dans les données ».

Les retombées socio-économiques du projet



Retombées fiscales du projet : **66 700 €/an***



Taxes d'aménagement : **51 500 €, dont 29 971 € pour la commune**



Nombre d'emplois mobilisés : **env. 60**



Production estimée du parc: **22 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation : **environ 10 000 personnes (hors chauffage)**

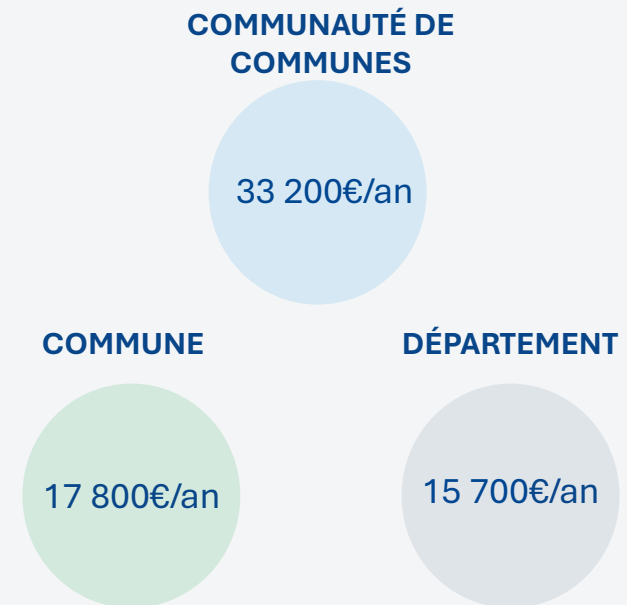


Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE : **11 000**



Coût estimatif du projet : entre **13 et 17 millions** d'euros

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES pour une puissance installée de 19,3 MWc*



*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

En synthèse



Un projet compatible avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain dégradé.**



Un **évitement des zones environnementales sensibles et une proposition d'intégration paysagère** complémentaire



Des **retombées économiques pour la commune de La Rochette, la communauté de communes et le département** sur toute la durée de vie du projet



19,3 MWc installés, soit l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 10 000 personnes**

Et la suite ?



Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne sur le site internet de la mairie



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants



Dépôt du permis de construire



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes

Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?

Bénédicte DULUC

06 81 67 60 42

Benedicte.duluc@photosol.fr

Thomas JORDAN

07 87 10 94 45

thomas.jordan@photosol.fr